CONSTRUCTION : demande de compensation rejetée pour Vinci

La justice a rejeté la demande de compensation de 1,6 milliard d'euros demandée par VINCI / **T :** 01.47.16.35.00 (siège à Rueil Malmaison) pour l'abandon du projet d'aéroport de Notre-Dame-des-Landes par l'État, jugé dans l'intérêt général. Cependant, Vinci pourrait recevoir une indemnité pour ses dépenses et son manque à gagner, avec un montant à déterminer ultérieurement. www.vinci.com